

## Appel de propositions

# La radicalisation menant à la violence au Québec : mieux comprendre pour mieux prévenir | Action concertée

### En résumé

Année de concours :	2016-2017
Date limite (avis ou lettre d'intention) :	Mercredi le 5 octobre 2016, 16h
Date limite (demande) :	Mercredi le 14 décembre 2016, 16h
Montant :	Synthèse des connaissances : 65 000\$ ; Projet de recherche : 267 880\$
Durée du financement :	Synthèse des connaissances : 1 an ; Projet de recherche : 2 ans
Annnonce des résultats :	Semaine du 27 mars 2017

**Appel de propositions offert par : Le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et le Fonds de recherche du Québec - Société et culture (FRQSC)**

1. Objectifs .....	2
2. Contexte .....	2
3. Besoins de recherche .....	4
4. Conditions du concours et de la subvention .....	5
5. Volets offerts dans ce concours .....	7
6. Lettre d'intention : contenu et critères d'évaluation .....	8
7. Demande de financement : contenu et critères d'évaluation .....	9
8. Dates importantes .....	11
9. Renseignements .....	12
10. Annexe 1 - Précisions sur les conditions entourant la propriété intellectuelle à l'intention des récipiendaires et des partenaires .....	12
11. Annexe 2 - Dépenses admissibles dans ce concours (pour information seulement) .....	14
12. Annexe 3 - Grille de signification des notes et des cotes lors des évaluations de pertinence et scientifique .....	15

# 1. Objectifs

La communauté scientifique est invitée à répondre à cet appel de propositions qui vise à mieux comprendre le phénomène et le processus de la radicalisation menant à la violence, à repérer les voies les plus porteuses pour la prévenir et la contrer et à améliorer les interventions visant la déradicalisation. Pour atteindre ces objectifs, deux opportunités de financement de la recherche sont offertes, chacune étant associée à une modalité et à un axe précis :

Axe 1 : Comprendre le processus de la radicalisation menant à la violence et de déradicalisation pour mieux prévenir

Modalité de financement : synthèses des connaissances

Axe 2 : Comprendre les perceptions de la population québécoise, et le rôle des médias (de masse et sociaux) à l'égard du phénomène de la radicalisation menant à la violence, pour mieux prévenir

Modalité de financement : projet de recherche

Dans le contexte actuel québécois, la prévention, qui repose sur l'identification de divers parcours et causes de radicalisation et sur des moyens de la désamorcer, devient centrale dans l'étude et éventuellement dans les actions à mettre en place pour l'enrayer. Cet accent mis sur la prévention est une caractéristique importante du modèle québécois d'intervention en matière de radicalisation menant à la violence. Ainsi, les deux démarches de recherche financées dans le cadre du présent concours devraient permettre d'éclairer, par une compréhension approfondie du phénomène de la radicalisation et du rôle qu'y jouent les médias, la réflexion et les décisions des principaux acteurs en matière de prévention et de lutte contre la radicalisation menant à la violence.

---

## 2. Contexte

Le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) a reçu le mandat de coordonner un comité de travail interministériel ainsi que la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental 2015-2018, [La radicalisation au Québec : agir, prévenir, détecter et vivre ensemble](#).

Au Québec, comme dans d'autres juridictions, la radicalisation menant à la violence représente actuellement une préoccupation de première importance. Les événements de nature terroriste survenus à Saint-Jean-sur-Richelieu et à Ottawa en octobre 2014 ont montré que le Québec n'est pas à l'abri de personnes radicalisées qui peuvent, même avec des moyens rudimentaires, perpétrer des gestes violents au nom d'une idéologie extrémiste.

La radicalisation, dont les sources de motivation sont multiples, comporte des risques pour la sécurité et la santé des personnes. Ces risques menacent la liberté de pensée, d'opinion ou de religion et portent atteinte à l'ordre public, aux droits fondamentaux, aux lois, aux règlements, à la sécurité ou à l'intégrité des personnes. Le départ de certains jeunes Québécois et Québécoises pour rejoindre des groupes terroristes islamistes en Syrie et en Irak, ainsi que l'appel qu'ils ont fait avant de partir à d'autres jeunes pour qu'ils aillent aussi rejoindre ces groupes, mettent en relief l'importance, pour tous les acteurs de la société, de se mobiliser pour prévenir et détecter les signes de la radicalisation et agir dans le but de contrer les situations qui y sont propices. Par

ailleurs, une meilleure connaissance des causes et du processus de la radicalisation de même que des facteurs déterminant le passage à l'extrémisme violent permettrait de développer des outils adéquats dans le cadre d'un travail de déradicalisation de ces jeunes.

Le Plan d'action gouvernemental vise à apporter une réponse concertée, cohérente et prompte à un phénomène qui préoccupe les Québécoises et les Québécois de toutes origines, mais plus particulièrement les familles et les intervenantes et intervenants du secteur public. Il comprend quatre axes d'intervention : agir, prévenir, détecter et vivre ensemble.

Le Québec mise sur l'importance de la prévention de la radicalisation menant à la violence et invite à la mobilisation et à la concertation de l'ensemble des acteurs pour le développement et le déploiement d'une stratégie de prévention. Les éléments à la base de cette stratégie sont notamment les éléments suivants:

- o cibler et intervenir sur les facteurs de radicalisation, tout en distinguant les idées radicales non violentes, légitimes, de celles qui prônent la violence ;
- o comprendre les sources de motivation des personnes qui s'engagent dans un processus de radicalisation menant à la violence ;
- o reconnaître que la radicalisation est un processus qui évolue en plusieurs étapes, et dont les causes sont multiples.

L'accent mis sur la prévention pour favoriser l'actualisation du bien vivre-ensemble est l'un des principaux axes d'intervention du [Plan d'action gouvernemental 2015-2018](#). En effet, l'importance du travail en amont, au moyen d'actions visant l'inclusion et le sentiment d'appartenance à la société pour les Québécoises et Québécois de toutes origines, sous-tend ce Plan d'action gouvernemental. Ces actions visent l'inclusion, le sentiment d'appartenance ainsi que la lutte contre les préjugés, la discrimination et la xénophobie.

Les causes de la radicalisation sont multiples. Par exemple, bien que représentant un facteur possible de radicalisation menant à la violence, la xénophobie ne peut à elle seule expliquer le processus de radicalisation chez une personne. En effet, dans le cadre du présent appel de propositions, la **radicalisation** [1] renvoie à un ensemble de gestes qualifiés d'« extrêmes » ou qui découlent d'une interprétation plus littérale des principes d'un système, qu'il soit politique, religieux, culturel ou économique. Cette notion se distingue de la xénophobie qui a trait à une attitude de fermeture ou de rejet causée par un sentiment de crainte, de méfiance voire d'hostilité à l'égard des personnes étrangères. De son côté, la **déradicalisation** est définie comme un moyen utilisé pour faire changer mentalement un individu déjà radicalisé et lui faire abandonner ses vues. Son étude sert aussi à mieux comprendre le phénomène de la radicalisation menant à la violence.

Dans le cadre de l'élaboration du Plan d'action, le MIDI a consulté divers experts concernés par le phénomène issus de tous les ministères, organismes interpellés par le phénomène ainsi que des chercheuses et chercheurs du domaine afin de recenser les mesures prioritaires à mettre en œuvre. Ces consultations ont permis de démontrer l'importance de poursuivre le soutien à la recherche pour le développement des connaissances en matière de radicalisation menant à la violence.

L'axe 2 du Plan d'action comporte plusieurs mesures relatives à cet objectif d'acquisition de connaissances. Certaines actions en lien avec ces mesures ont déjà été ciblées par les différents

---

[1] À l'instar de certains passages de la présente section, les définitions de même que certains passages sont tirés du plan d'action gouvernemental 2015-2018 : La radicalisation au Québec : agir, prévenir, détecter et vivre ensemble.

ministères et organismes impliqués [2]. Le Fonds de recherche du Québec - Société et culture (FROSC) a également été identifié comme partenaire pour permettre la réalisation de recherches visant à approfondir la compréhension du phénomène de la radicalisation menant à la violence et de mieux cerner les voies les plus porteuses pour la prévenir et la contrer. C'est dans ce contexte que se situe le présent appel de propositions.

### 3. Besoins de recherche

Afin d'offrir des pistes de réflexion et d'intervention aux utilisateurs potentiels des résultats, les propositions déposées dans chacun des deux axes devront :

- permettre une analyse différenciée selon le genre ;
- permettre une analyse différenciée selon le groupe d'âge ;
- prendre en compte et documenter les pratiques et expériences québécoises en plus de celles réalisées ailleurs dans le monde;
- être explicites quant à leur potentiel à mener à l'identification de pistes d'action adaptées à la réalité québécoise.

#### **Axe 1 – Comprendre le processus de la radicalisation menant à la violence et de déradicalisation pour mieux prévenir**

##### **(Axe réservé au volet « synthèse des connaissances »)**

Le phénomène de la radicalisation menant à la violence et le processus de déradicalisation peuvent être abordés à partir de deux points de vue différents, à la fois distincts et complémentaires : celui de la personne et celui de la société. Ces deux perspectives devront être intégrées dans la réponse aux besoins de cet axe afin de parvenir à une compréhension globale du phénomène.

Cet axe porte sur les processus de radicalisation et de déradicalisation. L'objectif de cette synthèse est de procéder à une revue des écrits et, à partir de ces connaissances, de dégager des pistes de réflexion et d'action qui permettraient de prévenir et de contrer la radicalisation en contexte québécois.

La synthèse des connaissances financée sous cet axe devra permettre d'aborder L'ENSEMBLE des questions suivantes :

---

[2] Les thèmes abordés par ces initiatives sont de divers ordres. Les personnes qui souhaitent travailler sur l'un ou l'autre des thèmes suivants sont invitées à communiquer avec madame Marie-Bernarde Pérès du MIDI ([marie-bernarde.peres@midi.gouv.qc.ca](mailto:marie-bernarde.peres@midi.gouv.qc.ca) ; 1-514-873-9393, poste 20021) afin de s'assurer de la complémentarité de leur projet avec les initiatives déjà en cours: Recherche-action en partenariat avec le Collège de Maisonneuve pour déceler, chez les jeunes, des zones de fragilité qui pourraient créer un terrain propice au processus de radicalisation. (mesure 2.1.1) ; Documentation des facteurs qui différencient le processus de radicalisation menant à la violence des filles et des femmes par rapport à celui des garçons et des hommes (mesure 2.1.2) ; Documentation et analyse des actes haineux et xénophobes (mesure 2.1.3) ; Recension des pratiques exemplaires de formation du Québec et hors du Québec dans le domaine de la sécurité publique relativement à la problématique de la radicalisation (mesure 2.1.4) ; Approfondissement de la compréhension du processus de déradicalisation (mesure 2.1.5) ; Réalisation d'un portrait de l'évolution des phénomènes de la radicalisation et de l'extrémisme violent pour bien en saisir les implications en matière de sécurité publique (mesure 2.16) ; Identification des pratiques exemplaires mises en œuvre à l'international et établissement des liens avec les intervenantes et intervenants concernés (mesure 2.18) ; Déploiement d'activités d'éducation aux droits et libertés de la personne et aux valeurs démocratiques. (mesure 4.3).

## La radicalisation :

- Quelles sont les principales causes de la radicalisation, tant sur le plan individuel que sociétal ?
- Quels sont les principaux facteurs à prendre en considération dans l'analyse du passage de la radicalisation à l'extrémisme violent ?
- Quels sont les conditions et contextes (sociaux, politiques, juridiques, interculturels, économiques, religieux, etc.) qui favorisent la radicalisation et, ultimement, déclenchent et permettent le passage à l'extrémisme violent ?
- Quels sont les mécanismes et outils de détection de la radicalisation ?
- Quelles sont les approches et mesures qui semblent les plus efficaces pour prévenir la radicalisation ?
- À partir des expériences existantes, quelles seraient les voies les plus appropriées pour mettre à contribution les personnes concernées dans l'élaboration de solutions pour prévenir et lutter contre le phénomène de la radicalisation ?

## La déradicalisation :

- Quels sont les principaux facteurs qui déclenchent et permettent un processus de déradicalisation ?
- Quelles sont les approches et interventions (en éducation, santé, services sociaux, sécurité publique, etc.) les plus efficaces auprès des personnes ciblées et leur entourage ?
- Comment s'articulent les contributions des groupes communautaires et religieux aux stratégies d'intervention déployées ?

## Axe 2 – Comprendre les perceptions de la population québécoise et le rôle des médias (de masse et des médias sociaux [23]) à l'égard du phénomène de la radicalisation menant à la violence pour mieux le prévenir

Le rôle des médias à l'égard du phénomène de la radicalisation menant à la violence est multiple. Les médias traditionnels de masse tout comme les nouveaux médias sociaux (ainsi que leurs interrelations) influent sur la perception que la population se fait du phénomène et contribuent à la marginalisation de certaines personnes ou à leur radicalisation. Les facteurs qui sous-tendent ces aspects, dans une dynamique sociale, sont importants à connaître afin de pouvoir établir des interventions préventives porteuses.

Le projet financé sous cet axe devra permettre d'aborder L'ENSEMBLE des questions suivantes :

- Au sein de la population québécoise, quelles sont les **perceptions à l'égard du phénomène de la radicalisation** menant à la violence ?
  - Comment se distribuent ces perceptions selon le genre, le groupe d'âge et l'appartenance culturelle et religieuse ?
  - Quelle influence ont ces caractéristiques sur la nature des perceptions ?

---

[3] Dans le cadre du présent appel de propositions, nous entendons par médias traditionnels dits « de masse » ceux qui permettent une communication unilatérale (par exemple : imprimés, téléjournal, séries télévisées, spectacles, documentaires, films, livres). Les médias sociaux dépendent quant à eux d'une interaction pour la création de contenu ou pour son partage. Ils peuvent également prendre plusieurs formes parmi lesquelles le forum internet, le blogue, facebook, etc.

- Quels sont les facteurs qui peuvent expliquer les différences dans les perceptions du phénomène ?
- Quelle **influence exercent les médias** (de masse et sociaux) **sur les perceptions** des Québécoises et des Québécois à l'égard du phénomène de la radicalisation ?
  - Quels sont les messages véhiculés, les événements relatés et partagés qui façonnent ces perceptions ?
  - Quelles sont les modes de transmissions ainsi que la couverture médiatique des facteurs qui influent sur la perception du phénomène de la radicalisation ?
- Quel est le **rôle des médias (de masse et sociaux) dans la dynamique de la radicalisation?**
  - Quelle est l'influence de chacun des médias (de masse et sociaux) sur les personnes quant à un basculement vers la radicalisation menant à la violence ?
  - Quels sont les caractéristiques des médias susceptibles d'agir sur l'amplification du phénomène de la radicalisation ?
  - Quels rôles jouent les médias dans la formation de noyaux de radicalisation ?
- À partir des connaissances découlant de la réponse aux questions précédentes, quelles sont les **pistes d'action** en lien avec les médias de masse et les médias sociaux dans la **prévention de la radicalisation** ?

### Retombées attendues

Les résultats des deux projets financés dans le cadre de ce concours devraient permettre d'éclairer la réflexion et les actions des décideurs et des intervenants les plus susceptibles de jouer un rôle dans la prévention et la lutte contre le phénomène de la radicalisation menant à la violence. Les pistes d'actions qui se dégageront des résultats devraient guider l'ensemble des acteurs concernés dans la recherche de solutions pour prévenir l'apparition du phénomène et favoriser l'édification d'une société à la fois sécuritaire et inclusive.

---

## 4. Conditions du concours et de la subvention

La description et les règles du programme Actions concertées ainsi que les Règles générales communes sont disponibles dans la boîte à outils de cette page.

- Cette Action concertée permettra d'offrir des subventions sous deux volets : synthèse des connaissances et projet de recherche.
- Le début de la période de subvention est établi au 1<sup>er</sup> avril 2017 et la date de fin est variable selon le volet. Dans tous les cas, le rapport final doit être déposé au plus tard trois mois après la fin de la période de subvention.
- Un rapport intérimaire est attendu à la mi-parcours pour la subvention offerte dans le cadre du volet « projet ». Ce rapport doit présenter l'état d'avancement du projet et pourra être présenté lors des rencontres de suivi organisées par le FRQSC.
- Les montants prévus par volet sont précisés au tableau « [Volets offerts dans ce concours](#) ».
- La subvention devra être utilisée pour le financement des dépenses courantes reliées directement à la réalisation de la synthèse et du projet de recherche.

- Les lettres d'intention et les demandes peuvent être rédigées en français ou en anglais. Toutefois, le titre et le résumé du projet doivent être rédigés en français.
- Cette Action concertée s'adresse aux chercheuses et chercheurs d'université, de collège et d'établissement et aux titulaires de bourse de carrière (chercheur-boursier) qui peuvent agir à titre de responsable de la demande.
- **Dans le cadre de ce concours, une seule lettre d'intention /demande peut être déposée à titre de responsable, tous volets confondus.**
- **Dans le cadre de ce concours, les membres réguliers (incluant les responsables) peuvent participer à un maximum de quatre lettres d'intention /demandes, tous volets confondus.**
- Cette Action concertée répond aux règles établies par le FROSC dans les [Règles générales communes](#) et le [programme Actions concertées](#) quant à la recevabilité des demandes, aux dépenses admissibles [4], au respect de la propriété intellectuelle [5] aux montants alloués, aux périodes d'attribution, aux règles d'admissibilité de même qu'à la définition des statuts.
- Toutes les informations relatives à la préparation et au dépôt des lettres d'intention et des demandes de financement sont inscrites dans le document du [programme Actions concertées](#). Dans le présent document, seules les informations relatives aux critères d'évaluation de pertinence et d'évaluation scientifique sont précisées.
- Puisque cet appel de propositions s'inscrit dans le cadre du [programme Actions concertées](#), la personne responsable d'un projet financé **doit** participer aux **rencontres de suivi** prévues dans le programme. À ces rencontres sont conviés les membres de la ou des équipes financées, les partenaires de l'Action concertée et un ou des membres du FROSC. Elles sont organisées par le FROSC et permettent de faire part de l'évolution des travaux de recherche et de mettre à profit les résultats auprès des partenaires de cette Action concertée. Le refus d'y participer pourrait entraîner une suspension des versements de la subvention. Les frais de déplacement inhérents à ces activités doivent être prévus dans le budget de la subvention.
- Les titulaires d'une subvention doivent avoir une préoccupation de vulgarisation de leurs résultats de recherche afin d'en maximiser les retombées auprès des publics les plus susceptibles d'en bénéficier. Dans cet esprit, le FROSC a développé le Guide 1 : 4 : 20 [6] que les titulaires d'une subvention devront utiliser pour la présentation de leur rapport final. Puisque l'ajout d'annexes est prévu, toutes les informations complémentaires font également partie du rapport.
- Après le dépôt du rapport final, le FROSC organise une rencontre de transfert des connaissances visant à faire connaître les résultats à un public plus large d'utilisateurs potentiels. Les responsables des projets financés sont tenus d'y participer. Les frais de déplacement inhérents à cette activité doivent être prévus dans le budget de la subvention.
- À l'instar de tout projet de recherche, les titulaires d'une subvention à la suite de ce concours devront indiquer, dans tout rapport, article, communication, que la recherche a été subventionnée par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion en collaboration avec le Fonds de recherche du Québec – Société et culture dans le cadre du programme *Actions concertées*. Un rappel sera fait par le Fonds aux titulaires afin que cette condition soit remplie, y compris lors des présentations faites au moment des suivis des projets et sur le rapport final.
- Les chercheuses et chercheurs de collège inscrits dans une demande de subvention à titre de membres réguliers peuvent bénéficier d'un montant statutaire de 7000 \$/par an et demander un dégagement de leur tâche d'enseignement en vertu du *Programme pour le dégagement de la tâche d'enseignement des chercheurs de collège*. Ces fonds sont toutefois conditionnels à la disponibilité de crédits [7].

[4] Voir également l'[Annexe 2](#) du présent document.

[5] Voir également l'[Annexe 1](#) du présent document.

[6] [Guide pour la rédaction du rapport scientifique](#) conçu à l'intention des décideurs, gestionnaires et intervenants (1 : 4 : 20).

[7] [\[En ligne\]](#)

---

## 5. Volets offerts dans ce concours

Volets offerts dans ce concours			
Type de financement	Volets	Durée	Montant maximum
Fonctionnement pour la réalisation de la recherche	Synthèse des connaissances (axe 1)	1 an	65 000 \$
	Projet de recherche (axe 2)	2 ans	267 880 \$

### Définition des volets

#### **Synthèse des connaissances**

La synthèse des connaissances, telle que nous l'entendons dans ce concours, vise à inventorier et à offrir une analyse critique des connaissances scientifiques pour les besoins de recherche identifiés dans cet appel de propositions. De plus, lorsque des données issues de milieux de pratique existent, la synthèse financée peut aussi inclure une recension de pratiques accompagnée d'analyses comparées. La synthèse, telle que définie dans le cadre de ce concours, permet donc de faire le point sur l'état des connaissances disponibles, mais offre également un cadre d'analyse critique, de manière à dégager des pistes de réflexion et d'action utiles tant pour la recherche que pour la prise de décision et les personnes impliquées dans le milieu.

#### **Projet de recherche**

L'objectif de ce volet est de soutenir des projets, menés individuellement ou en groupe, visant à répondre aux besoins et priorités énoncés dans l'appel de propositions. Les projets financés dans ce volet doivent démontrer leur potentiel à conduire à une percée sur le plan du développement des connaissances, notamment par l'exploration de nouvelles approches, perspectives ou hypothèses. Les propositions doivent également faire preuve d'une grande préoccupation pour l'innovation et le transfert des connaissances afin d'éclairer les prises de décisions et les personnes impliquées dans le milieu.

---

## 6. Lettre d'intention : contenu et critères d'évaluation

Les personnes intéressées par l'opportunité de financement offerte dans le présent concours doivent obligatoirement remplir le formulaire électronique de la lettre d'intention dans le site Web du Fonds Société et culture situé dans la rubrique «[Dossier du chercheur \(formulaires électroniques et dossier du chercheur financé\)](#)». À cette étape, seuls le curriculum vitæ ([CV commun canadien](#)) et le fichier des [contributions détaillées](#) de la personne responsable sont exigés. Ils doivent être complétés sur les formulaires prévus à cet effet, également disponibles dans la boîte à outils de cette page.

La lettre d'intention est une étape éliminatoire et est assortie d'un seuil global de passage de 70 %. Pour plus d'informations quant à la préparation de la lettre d'intention et quant à l'évaluation de pertinence, les personnes intéressées sont invitées à consulter les règles du programme *Actions concertées*. Les critères d'évaluation pour les lettres d'intention sont les suivants :

<b>Synthèse des connaissances</b>		
<b>Critères</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Pondération</b>
<b>Adéquation du projet aux objectifs et besoins identifiés dans l'appel de propositions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pertinence du projet par rapport aux objectifs du présent appel de propositions</li> <li>• Réponse du projet aux besoins inscrits dans le présent appel de propositions</li> <li>• Effort d'appropriation des besoins exprimés dans l'appel de propositions</li> </ul>	<p><b>60 points</b></p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</p>
<b>Retombées anticipées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Applicabilité des résultats attendus</li> <li>• Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application de politiques et de programmes publics</li> </ul>	<b>25 points</b>
<b>Transfert des connaissances</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ampleur et qualité du plan de transfert des connaissances auprès des différents utilisateurs potentiels des résultats, incluant les partenaires de l'Actions concertée</li> </ul>	<b>15 points</b>

<b>Projet de recherche</b>		
<b>Critères</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Pondération</b>
<b>Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins exprimés dans l'appel de propositions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pertinence du projet par rapport aux objectifs de l'appel de propositions</li> <li>• Réponse du projet aux besoins inscrits dans l'appel de propositions</li> <li>• Effort d'appropriation des besoins exprimés dans l'appel de propositions</li> </ul>	<p><b>60 points</b></p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</p>
<b>Retombées anticipées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Applicabilité des résultats attendus</li> <li>• Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application de politiques</li> </ul>	<b>30 points</b>

	et de programmes publics	
<b>Transfert des connaissances et liens partenariaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ampleur et qualité de la stratégie de transfert des connaissances auprès des différents utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, incluant les partenaires de l'Action concertée</li> <li>• Implication et degré de collaboration des partenaires du milieu et des utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, incluant les partenaires de l'Action concertée</li> </ul>	<b>10 points</b>

Les recommandations du Comité de pertinence seront transmises au Comité d'évaluation scientifique. Les candidats devront tenir compte des commentaires et suggestions faits à cette étape ou justifier dans la demande leur choix de ne pas le faire.

## 7. Demande de financement : contenu et critères d'évaluation

Les candidatures retenues à l'étape d'évaluation de pertinence sont invitées à déposer une demande complète. Pour ce faire, elles doivent remplir le formulaire électronique, situé dans la rubrique «[Dossier du chercheur \(formulaires électroniques et dossier du chercheur financé\)](#)», de la section «Mon dossier» sur le site Web du Fonds Société et culture. L'évaluation des demandes est assortie d'un seuil global de passage de 70 %. Les critères d'évaluation pour les demandes de financement sont les suivants :

<b>Synthèse des connaissances</b>		
<b>Critères</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Pondération</b>
<b>Projet de synthèse</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pertinence des approches théoriques et méthodologiques pour atteindre les objectifs de la synthèse (20 pts)</li> <li>• Capacité de la démarche à dégager les points forts et les lacunes des connaissances sur le thème étudié et à cerner de nouvelles pistes de recherche et d'intervention (20 pts)</li> <li>• Réalisme du calendrier (5 pts)</li> </ul>	<p><b>45 points</b></p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</p>
<b>Compétence</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualité des réalisations et des activités de recherche, reconnaissance par les pairs et rayonnement (activités de transfert, communications, colloques, encadrement d'étudiants, publications, subventions, etc.) (10 pts)</li> <li>• Démonstration de l'arrimage entre l'expertise présente au sein de l'équipe et le</li> </ul>	<b>20 points</b>

	projet (10 pts)	
<b>Retombées anticipées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 pts)</li> <li>• Importance des retombées anticipées pour l'orientation et l'application des programmes et des politiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions (10 pts)</li> <li>• Qualité de la stratégie de diffusion et de transfert pour l'appropriation des connaissances par les différents utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, incluant les partenaires de l'Action concertée (10 pts)</li> </ul>	<b>25 points</b>
<b>Contribution à la formation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diversité des activités proposées pour former la relève étudiante à la recherche et variété des tâches et responsabilités prévues à cet effet dans le cadre du projet (10 pts)</li> </ul>	<b>10 points</b>

<b>Projet de recherche</b>		
<b>Critères</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Pondération</b>
<b>Projet de recherche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Originalité et contribution à l'avancement des connaissances (15 pts)</li> <li>• Clarté de la problématique, pertinence de l'approche théorique et précision des objectifs poursuivis (15 pts)</li> <li>• Pertinence, rigueur et justification de l'approche méthodologique (15 pts)</li> <li>• Réalisme du calendrier (5 pts)</li> </ul>	<p><b>50 points</b></p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</p>
<b>Compétences</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualité des expériences et des réalisations de l'équipe (activités de transfert, communications, colloques, encadrement d'étudiants, publications, subventions, etc.) (10 pts)</li> <li>• Démonstration de l'arrimage entre l'expertise présente au sein de l'équipe et le projet (10 pts)</li> </ul>	<b>20 points</b>
<b>Retombées anticipées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 pts)</li> <li>• Importance des retombées anticipées pour l'orientation et l'application des</li> </ul>	<b>20 points</b>

	<p>programmes et des politiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions (10 pts)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualité de la stratégie de diffusion et de transfert des connaissances auprès des différents utilisateurs potentiels des résultats (incluant les partenaires de l'Action concertée) et qualité des liens avec les partenaires du milieu (5 pts)</li> </ul>	
<b>Formation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diversité des activités proposées dans le projet pour former la relève étudiante à la recherche et variété des tâches et responsabilités prévues (10 pts)</li> </ul>	<b>10 points</b>

## 8. Dates importantes

Le formulaire de **lettre d'intention**, rempli en ligne dans le site Web du FROSC, doit être transmis au plus tard le **mercredi 5 octobre à 2016 à 16 heures**, de même que les pièces à joindre, le cas échéant. Les documents additionnels (notamment les lettres d'appui des partenaires) doivent être numérisés et insérés à la suite du fichier joint des contributions détaillées du CV commun canadien du responsable. Aucun rappel ne sera fait et aucun document ne pourra être ajouté après la date et l'heure de clôture du concours.

L'annonce des résultats par courriel est prévue dans la semaine du 24 octobre 2016.

Le formulaire pour la **demande de financement**, rempli en ligne dans le site Web du FROSC, doit être transmis au plus tard le **mercredi 14 décembre 2016 à 16 heures**, de même que les documents à joindre, le cas échéant. Les documents additionnels (notamment les lettres d'appui des partenaires) doivent être numérisés et insérés à la suite du fichier joint des contributions détaillées du CV commun canadien du responsable. Aucun rappel ne sera fait et aucun document ne pourra être ajouté après la date et l'heure de clôture du concours.

Un dossier ne présentant pas tous les documents requis à l'intérieur des délais prescrits est déclaré non admissible par le Fonds.

Tel que stipulé au point 3.3 des [Règles générales communes](#) des Fonds de recherche du Québec : « La personne qui présente une demande assume l'entière responsabilité de son dossier. Celui-ci doit être complet et répondre à chacune des exigences du programme. ». De plus, aucun document transmis après la date limite, ni aucun document joint au dossier de la demande et qui n'est pas exigé par les règles du programme ne sont soumis au comité d'évaluation.

L'annonce officielle des résultats est prévue dans la semaine du 27 mars 2017.

Le début du projet est prévu pour le **1<sup>er</sup> avril 2017**.

---

## 9. Renseignements

### **Pour obtenir plus d'informations sur ce concours**

Marc Bélanger

Chargé de programmes

FRQSC

Téléphone : (418) 643-7582, poste 3192

Courriel : [actions-concertees.sc@frq.gouv.qc.ca](mailto:actions-concertees.sc@frq.gouv.qc.ca) ou [marc.belanger@frq.gouv.qc.ca](mailto:marc.belanger@frq.gouv.qc.ca)

Pour toute question ou tout problème d'ordre technique

Mathieu Archambault

Technicien en administration

FRQSC

Téléphone : (418) 643-7582, poste 3181

Courriel : [mathieu.archambault@frq.gouv.qc.ca](mailto:mathieu.archambault@frq.gouv.qc.ca)

---

## 10. Annexe 1 - Précisions sur les conditions entourant la propriété intellectuelle à l'intention des récipiendaires et des partenaires

### **Reconnaissance des droits de propriété intellectuelle**

Conformément au Plan d'action sur la gestion de la propriété intellectuelle dans les universités et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux où se déroulent des activités de recherche et aux pratiques en vigueur dans le milieu de la recherche, les partenaires de l'Action concertée et le Fonds Société et culture reconnaissent la propriété intellectuelle des titulaires des octrois sur les données brutes originales, les travaux de recherche intérimaires et les résultats de recherche découlant des travaux financés dans le cadre de ce concours.

### **Droits des parties concernant les données brutes originales et les travaux de recherche intérimaires**

Les partenaires peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) les données brutes originales colligées par les récipiendaires ou sous leur supervision, sous réserve d'obtenir l'approbation préalable des titulaires des octrois. De même, ils peuvent utiliser les travaux de recherche intérimaires (communiqués dans le cadre des activités de suivi ou sous la forme de rapports intérimaires), sous réserve d'obtenir l'approbation préalable des titulaires des octrois.

### **Droits des parties concernant le rapport final et les résultats de recherche**

Les partenaires peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) le rapport final. De même, ils peuvent utiliser les résultats de recherche qui ont fait l'objet d'une diffusion publique par les titulaires des octrois (dans le cadre d'une publication scientifique, d'une conférence, d'un colloque, d'un congrès ou d'une publication dans un site Web). La personne titulaire de l'octroi s'engage à procéder à une divulgation complète des résultats de la recherche, le plus rapidement possible, à travers les activités de suivi, le rapport final, l'activité de transfert, les publications ou autrement.

### **Citations appropriées**

Les partenaires et les titulaires des octrois s'engagent à respecter les règles de citations habituelles en milieu universitaire en toute circonstance, notamment dans le cas de travaux ultérieurs qui s'appuieraient sur les résultats de recherche.

### **Acceptation de la subvention**

En acceptant la subvention, la personne titulaire octroie une licence non exclusive et non transférable de ses droits d'auteur sur le Rapport final, sans limites territoriales (mondiale) et pour une durée illimitée, pour laquelle la subvention constitue considération. Cette licence est octroyée aux partenaires. La personne titulaire de l'octroi garantit aux partenaires qu'elle détient tous les droits lui permettant de consentir à la cession de ses droits d'auteur conformément à la présente.

# 11. Annexe 2 - Dépenses admissibles dans ce concours (pour information seulement)

DÉPENSES	1 <sup>re</sup> année *	2 <sup>e</sup> année *	3 <sup>e</sup> année	4 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> années	CHC **
<b>DÉPENSES PRÉVUES EN FONCTIONNEMENT ET EN ÉQUIPEMENT</b>					
Rémunération :					
• Dégagement de la tâche d'enseignement (responsable du projet)					
• Dégagement de la tâche d'enseignement (chercheur universitaire excluant le responsable)					
• Dégagement de la tâche d'enseignement (chercheur de collège)					
• Dégagement de la tâche pour les partenaires					
• Étudiants de 1 <sup>er</sup> cycle					
• Étudiants de 2 <sup>e</sup> cycle					
• Étudiants de 3 <sup>e</sup> cycle					
• Stagiaires de recherche postdoctorale					
• Professionnels de recherche					
• Techniciens de recherche					
• Personnel administratif					
Bourses aux :					
- Étudiants de 1 <sup>er</sup> cycle					
- Étudiants de 2 <sup>e</sup> cycle					
- Étudiants de 3 <sup>e</sup> cycle					
- Stagiaires de recherche postdoctorale					
Honoraires professionnels :					
- Chercheurs invités					
- Conférenciers invités					
- Consultants					
Frais de dédommagement des participants à l'étude					
Frais de déplacement et de séjour					
Matériel et fournitures de recherche					
Frais de transport de matériel et d'équipement					
Frais de location de locaux et d'équipement					
Frais de télécommunications					
Fournitures informatiques et achat de banques de données					
Frais de production, d'édition ou de reprographie					
Frais de traduction					
Achat d'équipements					
<b>Total : Dépenses prévues en fonctionnement et en équipement</b>					

■ Dépenses non admissibles

\* Variable selon le volet

\*\* Ces fonds sont conditionnels à la disponibilité des crédits

## 12. Annexe 3 - Grille de signification des notes et des cotes lors des évaluations de pertinence et scientifique

	<u>NOTE</u>	<u>COTE</u>
<b>Exceptionnelle</b>		
<b>Se démarque</b> des normes de rigueur scientifique	90 à 100 %	<b>A+</b>
<b>Remarquable</b>		
Présente des forces ou des qualités <b>qui excèdent</b> les normes scientifiques	85 à 89,9 %	<b>A</b>
<b>Excellente</b>		
<b>Répond globalement</b> aux normes de rigueur scientifique	80 à 84,9 %	<b>A-</b>
<b>Très bonne</b>		
Présente <b>une ou quelques</b> faiblesses mineures	75 à 79,9 %	<b>B+</b>
<b>Bonne</b>		
Présente des <b>faiblesses</b> (soit par le cumul de faiblesses mineures ou à cause d'une faiblesse plus notable)	70 à 74,9 %	<b>B</b>
<hr/>		
<b>Faiblesses importantes</b>	60 à 69,9 %	<b>C</b>
<b>Insuffisante</b>	59,9 % et moins	<b>D</b>
<hr/>		
Cote attribuée à une lettre d'intention ou une demande qui n'a pas obtenu la note de passage de 70 % requise sur un ou plusieurs critères éliminatoires, tel qu'indiqué dans l'appel de propositions		<b>Z</b>
<hr/>		

Pour être **recommandée** par un comité d'évaluation, une lettre d'intention ou une demande doit obtenir la note minimale totale de 70 % (B) au cumulatif ainsi que pour chacun des critères éliminatoires.